



CCJA



ERSUMA

SOUS LE HAUT PARRAINAGE DE S.E MONSIEUR JEAN SANSAN KAMBILÉ GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

LES JOURNEES AFRICAINES DE L'ARBITRAGE ET DE LA MÉDIATION

2^{ème} édition



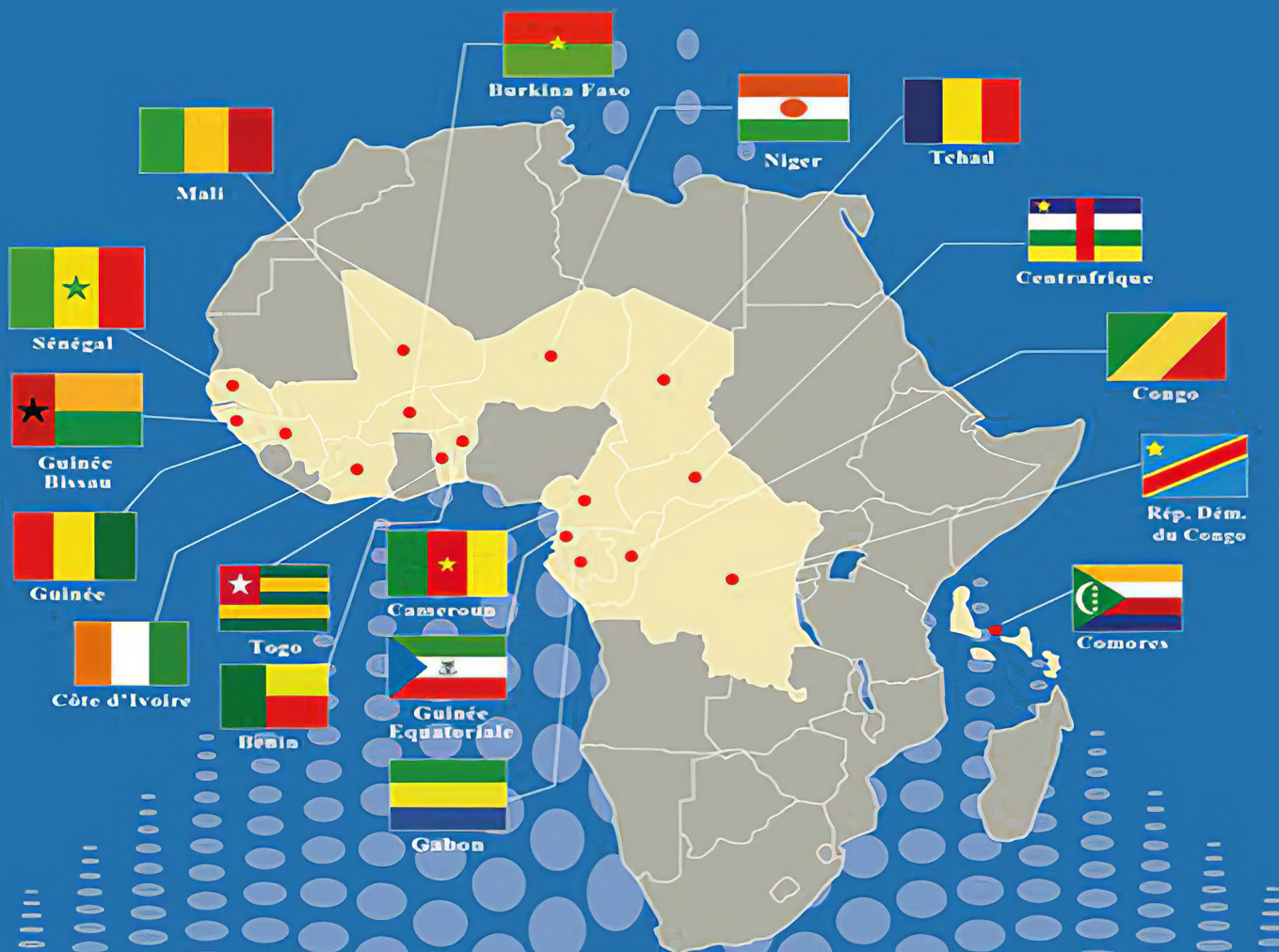
THÈME :

LE REGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS PAR L'ARBITRAGE ET LA MEDIATION DANS LE CADRE DE L'OHADA ET DE LA ZLECAF

LES **27 & 28**
JUILLET 2023

Au siège de la Confédération Générale des Entreprises
de Côte d'Ivoire (CGECI) et sur la plateforme de
de visioconférence de l'ERSUMA







Mot de Madame Esther MOUTNGUI IKOUE, Magistrat Hors Hiérarchie, Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA-OHADA) à l'occasion de la 2ème édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM)

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) :

- 30 ans déjà au service de la sécurisation juridique des activités économiques;
- 24 ans de pratique des Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD) commerciaux.

Où en sommes-nous s'agissant de l'arbitrage institutionnel CCJA, des autres formes d'arbitrage et de la médiation régies par le droit OHADA ?

La question est d'importance, au moment où la Zone de Libre-échange continentale entre en jeu, et où les litiges vont se multiplier, impliquant Etats-investisseurs ou investisseurs entre eux.

L'offre en MARD dans la région OHADA doit, en effet, mieux s'arrimer aux canons internationaux et offrir une véritable alternative, pour un développement économique effectif et harmonieux des pays africains en général et de l'OHADA en particulier.

Il convient alors de faire le point de l'effectivité et de l'efficacité du dispositif OHADA de règlement alternatif de différends, pour un véritable décollage.

Au cours de ce colloque, les regards croisés des praticiens, des professeurs de droit et des utilisateurs permettront, à n'en point

douter, d'envisager des solutions pertinentes pour améliorer l'offre des MARD dans notre espace.

Le comité d'organisation, par ma voix, remercie tous et chacun pour son implication.

Nous remercions particulièrement le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Jean SANSAN KAMBILE, sans le Haut parrainage duquel l'organisation de ces deuxièmes JAAM n'aurait été possible.

Notre profonde gratitude va à l'endroit de Son Excellence Madame MUTOMBO KIESE Rose, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice de la République Démocratique du Congo, qui, au nom du Conseil des Ministres de l'OHADA qu'elle préside cette année, nous a encouragés et soutenus dans toutes les activités des trois institutions opérationnelles de l'OHADA.

Bon colloque à tous et bon séjour en terre ivoirienne.

WELCOME ADDRESS BY MRS. ESTHER MOUTNGUI IKOUE, SENIOR MAGISTRATE, PRESIDENT OF CCJA-OHADA, FOR THE 2ND EDITION OF THE AFRICAN DAYS OF ARBITRATION AND MEDIATION (JAAM)

The Organisation for the Harmonisation in Africa of Business Law (OHADA):

- 30 years already devoted to the legal protection of economic activities ;
- 24 years of practice in Alternative Dispute Resolution (ADR).

How far have we come about CCJA institutional arbitration, other forms of arbitration and mediation governed by OHADA law?

This is a key question at a time when the African Continental Free Trade Area is coming into play, and when disputes involving investor-states or investors among themselves are likely to escalate.

ADR services in the OHADA region need to align more closely with international standards and offer a genuine alternative for the effective and harmonious economic development of African countries in general and OHADA in particular.

There is therefore a need to assess the effectiveness and impact of OHADA's alternative dispute resolution system, to ensure that it really takes off.

This conference will enable practitioners, law professors and users to share their views and, undoubtedly, come up with relevant solutions to improve the range of ADR services available in our region.

The Organising Committee, through me, would like to thank everyone for their involvement.

Our special thanks go to the Keeper of the Seals, Minister of Justice and Human Rights of the Republic of Côte d'Ivoire, His Excellency Jean SANSAN KAMBILE, whose patronage was essential to the organisation of this second JAAM.

We would also like to express our warmest gratitude to Her Excellency Mrs. MUTOMBO KIESE Rose, Minister of State, Minister of Justice of the Democratic Republic of Congo, who, on behalf of the OHADA Council of Ministers, which she chairs this year, has encouraged and supported us in all the activities of the three operational institutions of OHADA.

I wish you all a successful conference and a pleasant stay in Côte d'Ivoire.



Mot de S.E Jean Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire

Je suis honoré, en ma qualité de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire, du choix porté sur mon pays pour accueillir la deuxième édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation, m'offrant ainsi l'occasion d'en parrainer les assises.

Cette deuxième édition, organisée par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), en partenariat avec l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) et l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), fait suite à la première édition qui s'est tenue en 2021 à Douala au Cameroun.

Au nom de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Allassane OUATTARA, et de tout le peuple ivoirien, je souhaite un chaleureux «Akwaba» à tous les participants et intervenant venant de différents horizons. La Côte d'Ivoire est particulièrement heureuse d'accueillir les Chefs des Hautes juridictions communautaires, ainsi que les Chefs des Hautes Juridictions de cassation des pays frères, en particulier celles du Royaume du Maroc, de la République Démocratique du Congo et du Bénin.

En parrainant cet événement, mon pays réaffirme sa volonté de s'impliquer, comme il l'a toujours fait, dans le rayonnement de notre organisation commune, l'OHADA.

Je suis convaincu que du rapprochement entre les hautes juridictions communautaires et étatiques, naîtra une réelle impulsion pour le bien de nos différents pays.

En effet, cet important Colloque international, qui se déroule à Abidjan sous le thème «Le règlement des différends commerciaux et des investissements par l'arbi-

trage et la médiation dans le cadre de l'OHADA et de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF)», a pour objectif de mieux faire connaître à la communauté arbitragiste, l'offre africaine en matière de MARC.

L'Afrique, en général, et les pays membres de l'OHADA, en particulier, regorgent d'énormes potentiels dans des domaines aussi variés que les mines, le pétrole, la forêt, l'énergie, l'agriculture. Ces atouts font de notre continent une destination privilégiée en matière d'investissement.

Des litiges sont donc susceptibles de naître de ces investissements et il est crucial de pouvoir offrir, à côté des juridictions étatiques, des modes alternatifs efficaces de règlement des différends.

Les Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM) offrent l'opportunité de faire le point, d'informer davantage et de proposer des améliorations à la vision des pères fondateurs de notre organisation commune qu'est l'OHADA.

Tout en vous souhaitant de fructueux travaux, j'invite tous les participants à œuvrer dans le sens de l'atteinte des objectifs de cette seconde édition des Journées Africaines de l'Arbitrage, afin qu'au terme de ce colloque, des solutions innovantes soient dégagées pour identifier les principaux leviers de la promotion du marché de l'arbitrage et de la médiation en Afrique.

Opening speech of the Keeper of the Seals, Minister of Justice and Human Rights of Côte d'Ivoire

As Keeper of the Seals, Minister of Justice and Human Rights of the Republic of Côte d'Ivoire, I feel honoured by the choice of my country to host the second edition of the African Days of Arbitration and Mediation, thereby inviting me to chair the conference.

This second edition, organised by the Common Court of Justice and Arbitration (CCJA), in partnership with the Higher Regional School for the Judiciary (ERSUMA) and the Association for the Promotion of Arbitration in Africa (APAA), comes after the first edition held in 2021 in Douala, Cameroon.

Côte d'Ivoire is delighted to be hosting this new edition and warmly wishes «AKWABA» to all the participants and speakers from different backgrounds. We are especially pleased to welcome the Heads of the Community's Supreme Jurisdictions, as well as the Heads of the Supreme Courts of partner countries, in particular those of the Kingdom of Morocco, the Democratic Republic of Congo and Benin.

The patronage of this event is a further sign of my country's desire to be involved, as always, in the outreach of our common organisation, OHADA.

My conviction is that closer ties between the highest Community and State jurisdictions will stimulate real progress for the good of our various countries.

In fact, the aim of this major international colloquium, which is being held in Abidjan under the theme «Settlement of commercial and investment disputes through arbitration and mediation within the framework of OHADA and the African Continental Free Trade Area (ACFTA)», is to make the arbitration community more aware of the African offer in the field of ADR.

Africa, in general, and the Member States of OHADA, in particular, have tremendous potential in areas such as mining, oil, forestry, energy and agriculture. These assets make our continent a key investment destination.

Disputes are therefore likely to arise from these investments, and it is crucial to be able to offer, alongside State courts, effective alternative dispute resolution methods.

The African Days of Arbitration and Mediation (JAAM) provide an opportunity to assess the state of play, to expand information and to propose innovations in line with the vision of the founding fathers of

our common organisation, OHADA.

While wishing you fruitful discussions, I invite all the participants to work towards achieving the objectives of this second edition of the African Arbitration Days, with a view to coming up with innovative solutions at the end of the conference and identifying the major drivers for promoting the arbitration and mediation market in Africa.





Mot de son Excellence Madame MUTOMBO KIESE Rose, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA à l'occasion de la 2ème édition des Jour- nées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM) Abidjan, les 27 et 28 juillet 2023

La République Démocratique du Congo assure, pour la première fois depuis son adhésion, la présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Cette présidence, à laquelle le Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO accorde une grande importance, coïncide fort heureusement avec le trentenaire de ladite Organisation.

Trente ans marquent la maturité pour une organisation comme la nôtre. Bien qu'ils ne soient pas suffisants pour bâtir une Communauté juridique parfaite des Etats membres, ils sont toutefois suffisants pour faire le bilan, rectifier ce qui doit l'être et fixer de nouvelles orientations, afin que cette Organisation, à travers ses diverses institutions, réponde mieux à la vision de ses pères fondateurs, et permettre aux pays membres d'émerger sur le plan économique et social.

C'est dans ce contexte que sous le Haut Patronage de mon homologue Son Excellence Monsieur Jean Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire, la CCJA organise, en partenariat avec l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APPA) et le Nigérian Institut of Chartered Arbitrators (NICARB), ce colloque dont le thème est : « Le règlement des différends commerciaux et des investissements par l'arbitrage et la médiation dans le cadre de l'OHADA et la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ».

Cette initiative de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de notre Organisation. En effet, celle-ci ambitionne non seulement de promouvoir l'arbitrage sous toutes ses formes, mais aussi de réformer l'arbitrage institutionnel sous l'égide de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), afin de mieux l'aligner sur les standards internationaux.

En cela, l'initiative de la Cour et de ses partenaires stratégiques, ne peut que recueillir l'assentiment des plus hautes autorités de mon Pays ainsi que celles de l'OHADA, car elle rend visible les modes alternatifs de règlement des litiges, souhaités comme modes privilégiés par les pères fondateurs de l'Organisation.

Il convient aussi de relever qu'au moment où la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) entre en vigueur, la

Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) sera davantage sollicitée, non seulement dans ses attributions traditionnelles, mais aussi au titre des conflits non pris en compte par les mécanismes de règlement des différends de la (ZLECAF). Dans ce contexte, l'arbitrage africain en général, et celui de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage en particulier, doit proposer une offre alternative sérieuse et suffisamment attractive, afin de lui permettre de prendre son envol.

Je remercie particulièrement mon collègue, Son Excellence Monsieur Jean Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire, d'avoir accepté de placer cet important événement international sous son haut parrainage. Cela prouve l'attachement du pays qui abrite la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage au rayonnement de l'OHADA.

A la Cour, j'adresse mes chaleureuses félicitations pour cette heureuse initiative qui s'inscrit dans le cadre d'une diplomatie judiciaire bien maîtrisée. En effet, sans déborder son rôle régulateur, la Cour, qui a une triple fonction : juridictionnelle, consultative et arbitrale, a toujours su se situer favor arbitri, afin de donner vie au centre d'arbitrage placé sous son autorité.

A toutes les hautes autorités présentes au colloque, je souhaite vous transmettre mes remerciements pour votre disponibilité. Je m'adresse particulièrement aux hautes juridictions communautaires, aux hautes juridictions de cassation qui ont bien voulu honorer de leur présence cette activité, ainsi qu'aux juridictions de fond, pour leur dire combien l'OHADA est sensible au nécessaire dialogue horizontal et vertical.

Je suis particulièrement sensible à la présence de ceux dont les pays ne sont pas membres de l'OHADA, car il arrive que des sentences rendues sous l'égide de nos centres nationaux d'arbitrage ou sous l'égide du centre de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, nécessitent l'exequatur dans ces Etats.

Des assises comme celle-ci, au moment où l'Afrique, du nord au sud, essaie de constituer un marché unique, revêtent une importance capitale pour la reconnaissance réciproque des sentences arbitrales. Elles doivent servir à renforcer les liens et à promouvoir une coopération accrue entre les institutions judiciaires et arbitrales des Etats membres de l'OHADA et au-delà.

Ainsi, je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie.

Address by her Excellency MUTOMBO KIESE Rose, Acting President of OHADA's Council of Ministers on the occasion of the 2nd edition of the African Days of Arbitration and Mediation (JAAM) Abidjan, 27 and 28 July 2023

After joining the Organisation for the Harmonisation in Africa of Business Law (OHADA), the Democratic Republic of Congo is chairing the Conference of Heads of State and Government for the first time. This presidency, which is particularly valued by the President of the Republic, His Excellency Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, fortunately matches the thirtieth anniversary of OHADA.

Thirty years means maturity for an organisation of this calibre. Although they are not enough to build a perfect legal Community of Member States, they are nonetheless adequate to assess achievements, adjust what needs to be adjusted and set new directions, so that this Organisation, through its various institutions, better responds to the vision of its founding fathers, and enables Member Countries to emerge economically and socially.

In light of the above, and under the High Patronage of my fellow Minister, His Excellency Mr Jean Sansan KAMBILE, Keeper of the Seals, Minister of Justice and Human Rights of the Republic of Côte d'Ivoire, the CCJA, in partnership with the Higher Regional School for the Judiciary (ERSUMA), the Association for the Promotion of Arbitration in Africa (APPA) and the Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (NICARB), is organising this colloquium on the theme of «The settlement of commercial and investment disputes through arbitration and mediation within the framework of OHADA and the African Continental Free Trade Area (AfCFTA)».

This CCJA initiative is therefore fully in line with the objectives of our Organisation. Indeed, the latter aims not only to promote arbitration in all its forms, but also to reform institutional arbitration under the aegis of the Common Court of Justice and Arbitration (CCJA) and align it more effectively with international standards.

In this respect, the initiative of CCJA and its strategic partners can only meet with the approval of the highest authorities of my Country as well as those of OHADA, because it highlights the Alternative Dispute Resolution methods, considered as the preferred methods by the founding fathers of the Organisation.

It should also be noted that when the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) comes into force, the Common Court of Justice and Arbitration (CCJA) will be increasingly called upon, not only in its traditional remit, but also for disputes not covered by the dispute settlement mechanisms of the AfCFTA.

In this context, African arbitration in general, and that of the Common Court of Justice and Arbitration in particular, must offer a serious and sufficiently attractive alternative, to enable

it to take off.

I would particularly like to thank my colleague, His Excellency Mr Jean Sansan KAMBILE, Keeper of the Seals, Minister of Justice and Human Rights of the Republic of Côte d'Ivoire, for agreeing to place this important international event under his patronage. This proves the attachment of the country hosting the Common Court of Justice and Arbitration on behalf of OHADA. I would like to extend my warmest congratulations to CCJA for this excellent initiative, which is part of a well-managed judicial diplomacy. Without overstepping its regulatory role, the Court, which has a triple function: jurisdictional, consultative and arbitral, has always known how to act in favor of arbitri, in order to give life to the Arbitration Centre under its authority.

My thanks to all the eminent authorities present at this conference for their availability. I would also like to address my thanks to the Supreme Community Courts, the Supreme Courts of Cassation, whose presence has graced this event, and to the trial courts, to tell them how sensitive OHADA is to the need for horizontal and vertical dialogue.

I am most grateful for the presence of those whose countries are not members of OHADA, because sometimes arbitral awards rendered under the aegis of our national arbitration centres or under the aegis of the Common Court of Justice and Arbitration require exequatur in those countries. Conferences such as this one are of paramount importance for the cross-border recognition of arbitral awards at a time when Africa, from north to south, is trying to build a single market. They must serve to consolidate the links and promote greater cooperation between the judicial and arbitration institutions of the OHADA Member States and beyond.

Best wishes for success in your work.

Thank you.

PROGRAMME DU COLLOQUE

JOURNEE DU JEUDI 27 JUILLET 2023	
09H 30-11H20	<p>Allocutions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame la Présidente de la CCJA - Monsieur le Président de l'APAA - Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc - Madame la Secrétaire de la CNUDCI (intervention en ligne) - Madame la Représentante du Secrétaire Général de la ZLECAf - Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Côte d'Ivoire <p>Leçon inaugurale : Nanga SILUE, Professeur, Directeur de l'UFR Sciences Juridiques, Administratives et de Gestion de l'Université ALASSANE OUATTARA de Bouaké.</p> <p>Discours d'ouverture de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République de Côte d'Ivoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photo de famille - Cocktail <p>Fin de la partie protocolaire et départ des autorités officielles.</p>
<p>1ÈRE SESSION : LA REFORME DE L'ARBITRAGE CCJA-OHADA : ENJEUX ET PERSPECTIVES</p> <p>MODÉRATEUR : ABBE YAO, ASSOCIÉ-Gérant SCPA Dogue-Abbé Yao & Associés, ancien Bâtonnier</p> <p>11H30 - 12H20</p>	
<p>11h30 - 11h 50 : La réforme de l'arbitrage CCJA (arbitrage des investissements, administration et contrôle de l'arbitrage CCJA) : Mme Esther MOUTNGUI IKOUE, Présidente de la CCJA (20 mn)</p>	
<p>11h 50 - 12h 05 : Abidjan, Place de l'arbitrage OHADA : Achille NGWANZA, Docteur en droit, Associé Jus Africa (15 mn)</p>	
<p>12h05 - 12h 15 : Échanges avec les participants (10 mn)</p>	
<p>2ÈME SESSION : CADRE JURIDIQUE DE LA ZLECAF ET TYPOLOGIE DES DIFFERENDS</p> <p>MODÉRATEUR : ÉTIENNE NSIE, Professeur Université de OMAR BONGO, Libreville Gabon</p> <p>12H20 - 13H05</p>	
12H20 - 12H35	<p>Présentation de l'Accord ZLECAF et de ses annexes : MME BALKISSA ALFA HASSAN SIDO ÉPSE KABO, Responsable du contentieux de la ZLECAF, représentante du Secrétaire Général de la ZLECAF (15 mn)</p>
12H35-12H50	<p>des différends dans le cadre de la ZLECAF : Gaston KENFACK DOUJANI, Président de l'APAA (15 mn)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différends entre États parties à la ZLECAF - Les différends commerciaux - Les différends relatifs aux investissements
12H 50-13H05	<p>Débats avec la salle (15 mn)</p>
13H05-14H05	<p>Déjeuner</p>

3E SESSION : PERSPECTIVES AFRICAINES SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DANS L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.

Modérateur en ligne : TAKASHI TAKASHIMA, Conseiller Juridique, Secrétariat des Nations Unies (Vienne)
14H15 - 15H15

14H15-15H15

- L'Arbitrage OHADA en ligne : **Gaston KENFACK DOUAJNI**, Président de l'APAA
- L'Arbitrage CPA en ligne : **BALLA GALMA Godana**, Conseillère Juridique et Représentante de la Cour Permanente d'Arbitrage, à Maurice
- Perspective africaine de l'impact de l'intelligence artificielle sur l'accès à la justice : **Aïsha ABDALLAH**, Partner Cabinet Anjarwalla & Khanna LLP, Nairobi-Kenya (**Intervention en ligne**)
- Les sentences électroniques au RWANDA : **Victor MUGABE**, Secrétaire Général Centre d'arbitrage de Kigali (**Intervention en ligne**)

4E SESSION : TABLE RONDE ARBITRAGE ET MEDIATION OHADA ET ZLECAF : DEFIS POUR LES PRATICIENS

Modérateur : Henry Désiré MODI KOKO, Professeur, Secrétaire Général de l'Université de Douala
15H15 - 16H15

15H15-16H15

- Formation en arbitrage et en médiation par l'ERSUMA : **Karel DOGUE**, Directeur des Études à l'ERSUMA (**15 mn**)
- La pratique de la médiation dans l'espace OHADA : **Bintou BOLLI DJIBO**, Médiatrice professionnelle et Président de l'**ACAM** (**15 mn**)
- L'offre universitaire en matière d'arbitrage et de médiation : **ABOUDRAMANE OUATTARA**, Agrégé des facultés de Droit, Professeur titulaire (**15 mn**)
- La formation des praticiens en arbitrage et médiation dans l'espace OHADA
- Les Avocats : **Mouhamed KEBE**, Managing Partner, Geni & Kebe – DLA Piper Sénégal (**15 mn**) (**Intervention en ligne**)

16H15 –16H40

Pause-café (**25 mn**)

5E SESSION : TABLE RONDE ARBITRAGE ET MEDIATION OHADA ET ZLECAF : DEFIS POUR LES PRATICIENS (SUITE)

Modérateur : Apollinaire ONDO MVE, Magistrat Hors Hiérarchie, Ancien Président de la CCJA
16H40-17H10

16H40- 17H10

Les Notaires : **AIDA DIAWARA DIAGNE**, Présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Sénégal, **MAHOUA KONE**, Notaire à Abidjan, Présidente honoraire de la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire et Régine **DOOH COLLINS**, Présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Cameroun (**30 MN**)

6E SESSION : STRATEGIES DE DEFENSE DES ETATS ET FINANCEMENT DE L' ARBITRAGE PAR LES TIERS FINANCEURS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

Modérateur : DEMBA Armand Claude, Premier vice-Président de la CCJA
17H10 – 18H30

17H10–18H10	<ul style="list-style-type: none"> • Système de défenses des Etats en matière de MARD - Point de vue d'un Avocat : Sylvie BEBOHI EBONGO, Docteur en Droit, co-fondatrice et Associée HBE Avocats Paris-Cameroun, Arbitre (15 mn) - Point de vue d'un Responsable étatique chargé de la gestion du contentieux de l'Etat : Placide MEVOUA, Magistrat, Chef de la Division du Contentieux, Ministère des Finances Cameroun (15 mn) - Point de vue d'un Diplomate sur la Concertation et les Bons offices : MOUGNAL SIDI, Directeur des affaires juridiques au Ministère des relations extérieures du Cameroun, (15 mn) • Financement de l'arbitrage par les tiers financeurs : Rukia BARUTI, Docteur en Droit, Arbitre (15 mn) (Intervention en ligne)
18H10 – 18H30	Débats avec la salle (20 mn)

FIN DE LA 1ère JOURNÉE

JOURNEE DU JEUDI 28 JUILLET 2023

7ÈME SESSION : PROJECTION D'UN DOCUMENTAIRE SUR L'ARBITRAGE ENTRE LE NORD ET LE SUD

Modérateur en ligne : Julius NKAFU, Avocat, Arbitre, médiateur, Great James Chamber, Londres
9H00 – 9H50

9H00-9H50	Commentateur : Ismaël SELIM , Directeur du Centre Régional pour l'Arbitrage Commercial International du Caire
------------------	--

8ÈME SESSION : L'OFFRE DES CENTRES ET AUTRES INSTITUTIONS D'ARBITRAGE NATIONAUX ET INTERNATIONAUX (1ERE PARTIE)

Modérateur : M. GBILIMOU Joachim, Juge à la CCJA
9H50-11H35

9H50-11H35	<ul style="list-style-type: none"> • CCJA-O : MAMADOU KONE, Secrétaire Général par intérim Centre d'arbitrage de la CCJA (15 mn) • Le CIRDI : LAURA BERGAMINI, Conseillère juridique au CIRDI (15 mn) (Intervention en ligne) • La CCI : DIAMANA DIAWARA, Directrice Afrique, Arbitrage et ADR, Cour Internationale d'arbitrage de la CCI (15 MN) • L'ICAMA : Chief OJO BAYO (SAN), Directeur et Promoteur ICAMA (15 mn) • Le KIAC : VICTOR MUGABE, Secrétaire Général du KIAC (15mn) (Intervention en ligne) • Le CMAG : MARIE-ANDRÉE NGWE, Présidente du Comité Permanent du CMAG (15mn) • La CATO : ESPOIR KOMLAN ASSOGBAVI, Secrétaire Général de la CATO (15 mn)
11H35-11H45	Pause – Café (10 mn)

**L'OFFRE DES CENTRES ET AUTRES INSTITUTIONS D'ARBITRAGE NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
(2ÈMEPARTIE)**

Modérateur : KAKOU Alain Claude, Professeur à l'Université FHB de Cocody, avocat au Barreau de Côte d'Ivoire
11H45-13H30

11H45 - 13H30	<ul style="list-style-type: none"> • Le CPAM : OUSMANOU Sadjo, Docteur en droit, Président du Comité de Direction du Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV (15 mn) • Le CIAM : Martial AKAKPO, Docteur en droit, Secrétaire permanent du CIAM (15 mn) • Centre d'arbitrage de Tunis : Najet BRAHMI, Professeure à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis, Titulaire de la Chaire ALECSO (15 mn) • NICArb: Shola OSHODI, Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (15mn) • L'AfAA : IKPEME NKEBEM, Secrétaire Général de l'AfAA (15 mn) • L'AAA : ABAYOMI OKUBOTE, Docteur en droit, Directeur Exécutif de l'African Arbitration Academy (15 mn) (Intervention en ligne)
13H30- 15H00	Déjeuner

**9E SESSION - TABLE RONDE
LA COOPERATION DU JUGE ETATIQUE AU REGLEMENT DES DIFFERENDS DANS
LE CADRE DE LA ZLECAF ET DE L'OHADA**

Modérateur : Dominique HASCHER, Conseiller à la Cour de cassation
15H00 – 16H00

15H00– 15H45	<ul style="list-style-type: none"> • La coopération du juge étatique à l'arbitrage et à la médiation : François-Xavier MBONO, Magistrat Hors Hiérarchie, Président de la Cour d'appel de l'Ouest-Cameroun (15 mn) • Tendances actuelles des juridictions nationales OHADA en matière de contrôle des sentences arbitrales : Sylvie BEBOHI EBONGO, Docteur en Droit, co-fondatrice et Associée HBE Avocats Paris-Cameroun, Arbitre (15 mn) • Contrôle du juge, ordre public international, sanctions économiques et respect de l'ordre public international par l'arbitre, par KOMOIN François, Docteur en droit, Magistrat Hors Hiérarchie, Président de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (15 mn)
15H45 - 16H00	Débats avec la salle (15 mn)
16H00 - 16H15	Pause – Café (15 mn)

10E SESSION: L'ADAPTATION DES JEUNES PRATICIENS A L'AVENEMENT DE LA ZLECAF : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DES JEUNES PRATICIENS AFRICAINS FACE À L'EFFECTIVITÉ DE LA ZLECAF Modérateur : Joachim BILLE AKA, Associé, Co-Fondateur BILE-AKA, BRIZOUA-BI & ASSOCIES, Ancien Bâtonnier 16H15 – 17H00	
16H15 -17H00	<ul style="list-style-type: none"> • Aurelia KAMGA, Avocate aux Barreaux du Nigeria et du Cameroun, Senior Associate, Chazai Wamba (15 mn) (Intervention en ligne) • Patricia SOPI KAKOU, Avocate au Barreau de Côte d'Ivoire, Managing Partner AHEAD (15 mn) • Aicha MANE, Avocate, ICC YAF Representative Africa (15 mn)
17H – 17H15	RAPPORT DE SYNTHÈSE par Pr Yves NOUVEL Professeur agrégé des Facultés de Droit à l'Université de Paris II
17H15 – 18H00	Cérémonie de clôture - Monsieur le Directeur Général de l'ERSUMA ; - Madame la Présidente de la CCJA ; - Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République de Côte d'Ivoire ou son représentant
18h00	Cocktail d'aurevoir
FIN DU COLLOQUE	

CONFERENCE PROGRAMME

THURSDAY 27 JULY 2023	
09:00am - 11:20am	<p>Protocol part (Maximum 7 minutes for each participant) Key note speech :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madam President of CCJA - Mr. President APAA - Mr. First President of Morocco Kingdm Court of Cassation - Madam Secretary of UNCITRAL (online) - Madam Representative of the ACFTA Secretary General - Mr. President of the Côte d'Ivoire Bar Association <p>Inaugural lecture: Prof. Nanga SILUE, Professor, Director of the Legal, Administrative and Management Sciences UFR at the University ALASSANE OUATTARA of Bouaké.</p> <p>Opening speech by the Keeper of the seals , Minister of justice of Côte d'Ivoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Family picture - Cocktail <p>End of the protocol part and departure of the official authorities</p>
<p>1ST SESSION : REFORM OF ARBITRATION CCJA-OHADA : CHALLENGES AND PERSPECTIVES MODERATOR : Mr ABBE YAO, former President of the Côte d'Ivoire Bar Association 11.30AM - 12.20PM</p>	
11.30am – 11.50am	Reform of CCJA arbitration (investment arbitration, administration and control of CCJA arbitration) : Ms MOUTNGUI Esther IKOUE , President of the CCJA (20 min)
11.50am – 12.05pm	Abidjan, The place of OHADA arbitration : Dr Achille NGWANZA (15 min)
12.05pm- 12.15pm	Discussions with the participants (10 min)
<p>2ND SESSION : LEGAL FRAMEWORK OF THE ACFTA AND TYPOLOGY OF DISPUTES MODERATOR : Pr Étienne NSIE, University of OMAR BONGO, Libreville -Gabon 12.20 PM - 13.05 PM</p>	
12.20pm - 12.35m	Presentation of the ZLECAf Agreement and its annexes By Ms BALKISSOU ALFA Hassan Sido épse KABO , ACFTA Legal Affairs Officer, representative of the ACFTA Secretary General (15 min)
12.35pm - 12.50pm	The typology of disputes within the framework of the ACFTA by Dr Gaston KENFACK DOUJANI (HDR) , President of the APAA (15 min)
	<ul style="list-style-type: none"> - Disputes between States parties to the ACFTA - Trade disputes - Investment disputes
12.50pm - 1.05pm	Debates with the audience (15 min)
1.05pm - 2.05pm	Lunch

3RD. SESSION : STOCKTAKING OF DEVELOPMENTS IN DISPUTE RESOLUTION IN THE DIGITAL ECONOMY

MODERATOR ONLINE : TAKASHI TAKASHIMA, Legal Officer, United Nations Secretariat (Vienna)

2.15PM – 3.15PM

2.15pm - 3.15pm	<ul style="list-style-type: none">- virtual OHADA Arbitration: by GASTON KENFACK DOUAJNI, President of APAA- virtual CPA Arbitration: by BALLA GALMA GODANA, Legal Counsel and Representative of the Permanent Court of Arbitration, Mauritius- African perspective on the impact of artificial intelligence on access to justice: by Ms. AÏSHA ABDALLAH, Partner Anjarwalla & Khanna LLP, Nairobi Kenya (online)- Electronic awards in RWANDA: by VICTOR MUGABE, Secretary General, Kigali Arbitration Centre (online)
------------------------	--

4TH SESSION : OHADA ARBITRATION AND MEDIATION AND ACFTA : CHALLENGES FOR PRACTITIONERS

MODERATOR : Prof. Henry Désiré MODI KOKO, Secretary General of the University of Douala

3.15 PM - 4.15 PM

3.15pm - 4.15pm	<ul style="list-style-type: none">• Training in arbitration and mediation by ERSUMA, presented by Karel DOGUE, Director of Studies at ERSUMA (15 min)• The practice of mediation, by Bintou BOLLI DJIBO, Professional Mediator and President of ACAM (15 min)• The academic, by Prof. ABOUDRAMANE OUATTARA, Professor of Laws (15min)• Training practitioners in arbitration and mediation in the OHADA area :<ul style="list-style-type: none">- The Advocate, by Mouhamed KEBE, Managing Partner, Geni & Kebe – DLA Piper Sénégal (15 min) (online)
4.15pm – 4.40pm	Coffee Break (25 min)

5TH SESSION : OHADA ARBITRATION AND MEDIATION AND ACFTA : CHALLENGES FOR PRACTITIONERS (CONTINUATION)

MODERATOR : Apollinaire ONDO MVE, Senior Magistrate, Former President of the CCJA

4.40PM- 5.10PM

4.40pm -5.10pm	Notaries by MeAïda DIAWARA DIAGNE , President of the Chambre Nationale des Notaires du Sénégal, Me Mahoua KONE , Notary in Abidjan, Honorary President of the Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire and Me Régine DOOH COLLINS , President of the National Chamber of Notaries of Cameroon and Ivorian notaries (30 min)
-----------------------	--

6TH SESSION : STATE DEFENCE STRATEGIES AND THIRD-PARTY FUNDING OF ARBITRATION IN THE FRAMEWORK OF THE ACFTA'S IMPLEMENTATION

MODERATOR : DEMBA Armand Claude, First Vice-President of the CCJA
5.10PM - 6.30PM

5.10pm – 6.10pm	<ul style="list-style-type: none"> • State defence systems in ADR - Viewpoint of a lawyer by Dr Sylvie BEBOHI EBONGO, Doctor of Law, Member of the Paris and Cameroon Bars, Arbitrator, Representative of the APAA in Europe (15 min) - The view of a government officials in charge of disputes, by Placide MEVOUA, Magistrate, Head of the Disputes Division, Ministry of Finance, Cameroon (15 min) Consultation and good offices by MOUGNAL SIDI, Director of Legal Affairs, Ministry of External Relations, Cameroon (15 min) • Funding of arbitration by third-party funders, Dr Rukia BARUTI, Doctor of Law, Arbitrator (15 min) (online)
6.10pm –6.30pm	Debates with the audience (20 min)

END OF DAY 1

FRIDAY 28 JULY 2023

7TH SESSION : PROJECTION OF A DOCUMENTARY ON ARBITRATION BETWEEN THE NORTH AND THE SOUTH

MODERATOR ON LINE: Julius NKAFU, Lawyer, Arbitrator, Mediator, Great James Chamber London
9.00 AM - 9.50 AM

9.00am - 9.50am	Commentator : Dr Ismael SELIM , Director of The Regional Centre for International Commercial Arbitration in Cairo (CRCICA) (45 MIN)
-----------------	---

8TH SESSION : THE OFFER OF NATIONAL AND INTERNATIONAL ARBITRATION CENTRES AND OTHER INSTITUTIONS (PART 1)

MODERATOR: Mr GBILIMOU Joachim, Judge at the CCJA
9.50 AM-11.35AM

9.50am - 11.35am	<ul style="list-style-type: none"> • CCJA-OHADA: MAMADOU KONE, Acting Secretary General of the CCJA (15 min) • ICSID : MS LAURA BERGAMINI, Legal Counsel at ICSID (15 min) (online) • ICC: DIAMANA DAWARA, African Director of the ICC Dispute Resolution System, ICC International Court of Arbitration (15 min) • ICAMA : Chief OJO BAYO (SAN), Director and Promoter ICAMA (15 min) • KIAC : VICTOR MUGABE, Secretary General of KIAC (15min) (online) • CMAG : Marie-Andrée NGWE, President of the CMAG Permanent Committee (15mn) • CATO : ESPOIR KOMLAN ASSOGBAVI, Secretary General of CATO (15 MIN)
11.35am - 11.45am	Coffee break 10 min

**THE SERVICES OFFERED BY NATIONAL AND INTERNATIONAL ARBITRATION CENTRES AND INSTITUTIONS
(PART 2)**

MODERATOR: Professor KAKOU Alain Claude, Professor at the FHB University of Cocody, Member of the Côte d'Ivoire Bar **11.45AM-1.30PM**

11.45am - 1.30pm	<ul style="list-style-type: none"> • CPAM : Dr OUSMANOU Sadjo, Chairman of the Management Committee of the Permanent Arbitration and Mediation Centre of the CADEV (15 min) • CIAM : Mr Martial AKAKPO, Permanent Secretary of CIAM (15 min) • Tunis Arbitration Centre : Najet BRAHMI, Professor at the Tunis Faculty of Law and Political Science, Holder of the ALECSO Chair (15 min) • NICArb: Shola OSHODI, Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (15min) • AfAA : IKPEME NKEBEM, Secretary General of AfAA (15 min) • AAA: ABAYOMI OKUBOTE, Doctor of Law, Executive Director of the African Arbitration Academy (15 min) (online)
1.30pm - 3.00pm	Lunch

9TH SESSION- ROUND TABLE

COOPERATION OF THE STATE JUDGE IN THE SETTLEMENT OF DISPUTES UNDER THE ACFTA AND OHADA

MODERATOR : Dominique HASCHER, Member of the Supreme Court, France
3.00PM-4.00PM

3.00pm - 3.45pm	<ul style="list-style-type: none"> • The State judge's cooperation in arbitration and mediation: FRANÇOIS MBONO, Senior Magistrate, President of the Court of Appeal of West Region, Cameroon (15 min) • Current trends in OHADA national courts on controlling arbitration award: SYLVIE BEBOHI EBONGO, Doctor of Law, Co-founder and Partner of HBE Avocats Paris-Cameroon (15 min) • Judicial control, international public policy, economic sanctions, and the arbitrator's compliance with international public policy: Senior Magistrate, President of the Abidjan Commercial Court of Appeal (15 min)
3.45pm - 4.00pm	Discussions with the audience (15 min)
4.00pm - 4.15pm	Coffee Break (15 min)

**10TH SESSION : THE ADAPTATION OF YOUNG PRACTITIONERS TO THE
FUTURE OF THE ACFTA : CHALLENGES AND OPPORTUNITIES FOR YOUNG AFRICAN PRACTITIONERS
FACED WITH THE EFFECTIVENESS OF THE ACFTA**

MODERATOR : Me. Joachim BILE AKA, Lawyer at the Côte d'Ivoire Bar Association
4.15PM - 5.00PM

4.15pm - 5.00pm	<ul style="list-style-type: none"> • Aurélia KAMGA, Lawyer at the Nigerian and Cameroon Bars, Senior Associate, Chazai Wamba (15 min) (online) • Patricia SOPI KAKOU, Lawyer, Côte d'Ivoire Bar association, Managing Partner, AHEAD (15 min) • Aicha Mané, Lawyer, ICC YAF Representative Africa (15 min)
5.00pm - 5.15pm	<p>SUMMARY REPORT by Prof. Yves NOUVEL, Professor of Law at the University of Paris II</p>
5.15pm - 6.0pm	<p>Closing ceremony</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr. General Manager of ERSUMA ; - Madam President of CCJA ; - Keeper of the seals, Minister of Justice of the Republic of Côte d'Ivoire
6.00pm	<p>Farewell cocktail</p>
	<p>END OF THE CONFERENCE</p>

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES

LES CV, TELS QUE TRANSMIS PAR LES INTÉRESSÉS AVEC TOUS LES DÉTAILS QU'ILS ENTENDENT METTRE EN EXERGUE SERONT INTÉGRALEMENT PUBLIÉS EN ANNEXE DES ACTES DU COLLOQUE.

LEÇON INAUGURALE



Avocat, Agrégé de droit privé et sciences criminelles, Nanga SILUE est Doyen de l'UFR des Sciences Juridiques, Administratives et de Gestion de l'Université Alassane Ouatara de Bouaké.

1^{ère} SESSION

MODÉRATEUR



Abbé YAO est avocat inscrit au barreau de Côte-d'Ivoire. Associé-Gérant de la SCPA Dogué – Abbé YAO & Associés, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte-d'Ivoire. Il est Secrétaire Permanent de la Conférence des Barreaux des Etats parties à l'OHADA.

PANÉLISTES



Esther MOUTNGUI IKOUE, Magistrat Hors Hiérarchie, est actuellement Présidente de la CCJA. Elle est formatrice des formateurs en Droit OHADA et enseignante-vacataire dans plusieurs universités. Marraine de plusieurs Clubs OHADA des universités du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.



Docteur Achille NGWANZA est associé-gérant de JUS AFRICA. Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI et du MCCI Arbitration Mediation Centre (Maurice). Ancien co-président de l'African Arbitration Group de l'IBA, il est membre Sport Arbitration Committee de l'IBA et Président du Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage.

2^{ème} SESSION

MODÉRATEUR

Etienne NSIE est Agrégé de droit privé et sciences criminelles. Il est Professeur à l'Université Omar BONGO de Libreville au Gabon. Conseil Juridique inscrit sur la liste nationale des conseils juridiques, Président du Comité d'Arbitrage de la Fédération des Entreprises du Gabon, il est à la fois Arbitre International CIRDI et Arbitre International CCJA-OHADA.

PANÉLISTES



Balkissa ALFA HASSAN SIDO KABO est Magistrate, Conseillère juridique principale - règlement des différends, Cheffe de division règlement des différends du Secrétariat de la ZLECAf. Elle est aussi Enseignante-vacataire en droit de la concurrence et Médiatrice agréée au centre de médiation et d'arbitrage du Niger CMAN.

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES



Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI (HDR) est magistrat, Directeur de la législation au ministère de la Justice du Cameroun. Il est enseignant, rédacteur en chef de la Revue Camerounaise de l'Arbitrage, président de l'APAA et de l'Association Africaine d'Arbitrage (AFAA). Arbitre CIRDI, CCJA et membre de la Cour Permanente d'Arbitrage (CPA), il a été Président de la 49ème session de la CNUDCI.

3^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



Takashi TAKASHIMA is Legal Officer at the International Trade Law Division (ITLD) of the United Nations Office of Legal Affairs, which functions as the substantive secretariat of UNCITRAL. He manages UNCITRAL's project on the stocktaking of dispute resolution in the digital economy (DRDE) and assists in the servicing of UNCITRAL Working Group II on dispute settlement.

PANÉLISTES



Balla Galma Godana is a Kenyan advocate, legal counsel at the Permanent Court of Arbitration (PCA), and the PCA Representative in the Republic of Mauritius. She also acts as registrar and tribunal secretary in contract, investment, and state-state arbitrations and assists the PCA Secretary-General in appointing authority matters. She leads the implementation of the host country agreement between the PCA and Mauritius.



Aïsha ABDALLAH is a Partner at ALN Kenya Anjarwalla & Khanna and heads the regional Dispute Resolution department based at the Nairobi Head Office. She is both Advocate of the High Court of Kenya and Solicitor of England and Wales.

Appointed head of the governing council of the Hong Kong International Arbitration Centre in 2022, she is member of its Proceeding Committee. Aïsha is also a AFSA arbitrator and member of the Africa Users Group for the Singapore International Arbitration Centre, the African Arbitration Association, and the Delos board of advisors. Aïsha was also the lead author of the Kenyan chapter of the 6th, 7th, 8th, 9th and 10th editions of the International Arbitration Review.

She is a director of the ALN Academy and the patron of A&Ks Pro Bono Committee and a member of the Trust Law Pro Bono Council.



Since January 2021 to date, Victor MUGABE is the Secretary General of Kigali International Arbitration Centre (KIAC). He is a professional lawyer dully registered with the Rwanda Bar Association and the East Africa Law Society with extensive experience in legal and institutional development, international arbitration and other ADR mechanisms.

3^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



Henri Désiré MODI KOKO BEBEY, Professeur Hors Échelle, Agrégé des facultés françaises de Droit est l'actuel Secrétaire Général de l'Université de Douala.

Doyen Honoraire des FSJP de Douala et de Dschang, membre du Comité Permanent du Centre de Médiation et d'Arbitrage du Gicam, il préside aussi la Commission Droit & Arbitrage de ICC Cameroun.

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES

PANÉLISTES



Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE, enseignant-chercheur, arbitre, médiateur, parfaitement bilingue (français-anglais), est Directeur des Etudes à l'ERSUMA. Spécialiste en contrats complexes, auteur de plusieurs travaux et publications, il agit comme Expert Consultant pour plusieurs organismes (CUE, BAD, PNUD) et gouvernements.



Bintou BOLI-DJIBO a été juge constitutionnel au Burkina Faso et Secrétaire Permanente du CAMC-O. Elle est Présidente du Réseau des Médiateurs Professionnels d'Afrique (REMPA), Présidente de l'Association des Centres Africains d'Arbitrage et de Médiation (ACAM), Experte-Consultante internationale, arbitre, médiateur professionnel, enseignante en Droit OHADA et consultante internationale en médiation auprès de l'OMC.



Aboudramane OUATTARA est Docteur en droit, Agrégé des facultés de droit, et Professeur titulaire (CAMES) des universités, certifié de l'Académie de Droit International de La Haye, Commissaire à la Commission Nationale de la Concurrence, membre de la Commission Nationale de l'OHADA. Il est Arbitre, Avocat-Conseil juridique et fiscal et en contentieux (droit des affaires, du financement et des investissements, des industries extractives, et des énergies).



Mouhamed KEBE is Managing Partner of Geni & Kebe a member of DLA Piper Africa. He is admitted to practice in Cote d'Ivoire and Senegal with over 30 years of experience in the field of commercial arbitration, investment arbitration, and domestic litigation. He sits also as arbitrator, serving as tribunal chair, sole arbitrator, and co-arbitrator with appointments under the rules of CCJA, ICC, ICSID, UNCITRAL. He is a member of the ICC, a member of the panel of arbitrators of the CCJA, and a member of the panel of arbitrators of the CIETAC.

5^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



César Apollinaire ONDO MVE, Magistrat Hors Hiérarchie, est Ancien Président de la CCJA. Il est Inspecteur Général des Services Judiciaires au Gabon. Il est par ailleurs Formateur à ESRUMA, Assistent vacataire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques (Université Omar Bongo de Libreville), Chercheur associé au CERDIP et Enseignant vacataire à l'Ecole Nationale de la Magistrature (E.N.M).

PANÉLISTES



Maître Aïda Diawara DIAGNE est Notaire associée de la SCP NDIAYE, DIAGNE, DIALLO et NDIAYE depuis 2004. Titulaire du Diplôme Supérieur de Notariat, elle est actuellement Présidente de la Chambre des Notaires du Sénégal depuis juillet dernier après avoir occupé les postes de Trésorière et de Vice-Présidente au sein de ladite Chambre.

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES



Maître KONE Mahoua est notaire, Présidente honoraire de la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire. Elle est médiateur et Présidente de l'Association des Médiateurs Diplômés Professionnels de Côte d'Ivoire (MEDIP-CI).



Maître Régine DOOH COLLINS est notaire, Présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Cameroun, Vice-présidente honoraire de l'UINL. Membre de l'Association du Notariat Francophone et de la Commission OHADA du Cameroun, arbitre référencé au CMAG, au CPAM/CADEV, membre du Comité Directeur de la CAM-CCIMA.

6^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



Armand Claude DEMBA, Magistrat hors hiérarchie, a occupé plusieurs postes de responsabilité dont ceux de Président des Tribunaux de grande instance de Dolisie et d'Owando (Congo), avant de présider pendant plus de dix ans la Chambre commerciale de la Cour d'appel de Brazzaville. Formateur de l'ERSUMA, Il a par ailleurs été président, pendant sept ans, de la Commission Nationale OHADA du Congo. Elu Juge de la CCJA en novembre 2018, il est, depuis le 22 avril 2022, le Premier Vice-président de cette Haute cour.

PANÉLISTES



Benoît Placide MEVOUA, Magistrat, est Chef de la Division des affaires juridiques au Ministère des Finances du Cameroun. Il a occupé de hautes fonctions dans l'administration en lien avec des procédures d'arbitrage impliquant l'Etat. Membre de la Commission OHADA du Cameroun, il est inscrit sur la liste des conciliateurs du CIRDI et est auteur de plusieurs contributions sur l'arbitrage.



MOUGNAL SIDI, Ministre plénipotentiaire, est un Diplomate-Juriste. Il occupe la fonction de Directeur des Affaires Juridiques et des Engagements Internationaux de l'Etat au Ministère des Relations Extérieures du Cameroun. Il intervient dans les négociations d'Accords internationaux bilatéraux et multilatéraux de diverse nature, des procédures de règlement des litiges (amiable, juridictionnel et arbitral).

Dotor Rukia BARUTI is an arbitrator and a qualified solicitor in England & Wales. She is also a member of the Nominating and Governance Committee of the Board of Burford Capital since August 2022.

Dr. Baruti's career has included experience in the roles of Counsel, Arbitrator, Secretary to the Tribunal, and counsel in arbitral institutions.

In 2011, she founded the Africa International Legal Awareness, a non-profit organisation dedicated to advancing African involvement in the international legal community. She also co-founded the African Arbitration Association (AAA).

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES

7^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



Julius NKAFU was called to the English Bar at the Inner Temple in 2014 and called to the Cameroon Bar in 2006. He was enrolled as a Solicitor of the Supreme Court of E&W in 2002. Julius has extensive expertise in Alternative Disputes Resolution – Arbitration, Mediation and conciliation. He is an expert in International Arbitration, a Fellow of the Chartered Institute of Arbitrators. He is a member of several professional associations, including NAS Africa (Nkafu Arbitration Services) the Association for the Promotion of Arbitration in Africa (APAA), the African Arbitration Association (AfAA), the African Bar Association (Chair, ADR Committee), Support member of the London Maritime Arbitration Association (LMAA), amongst others.

PANÉLISTE



Docteur Ismaël SELIM est Magistrat, Spécialiste de l'arbitrage commercial international. Il est Médiateur accrédité, Arbitre, co-arbitre et conseils dans de nombreuses procédures arbitrales. Il a contribué en qualité d'expert à l'élaboration de moults instruments juridiques et à la mise en place de diverses institutions nationales et internationales en matière d'arbitrage. Il est l'auteur d'abondants articles, contributions et ouvrages dans sa spécialité. Il est chargé de cours dans diverses Universités africaines et européennes dans sa discipline. Il est le Directeur du Centre Régional pour l'ACI.

8^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



Joachim GBILIMOU, Avocat au Barreau de Guinée, Enseignant-chercheur à l'Université Général Lansana CONTE de Sonfonia, Conakry et membre de la Commission nationale OHADA Guinée, est actuellement juge à la CCJA

PANÉLISTES



Docteur Mamadou KONE est Enseignant-chercheur, Maître-assistant en Droit privé à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, UFR SJAP. Il est Juriste référendaire à la CCJA et Secrétaire Général par intérim du Centre d'arbitrage de ladite Cour. Ses enseignements, travaux et publications portent essentiellement sur le droit des sociétés, le droit commercial, le droit du travail et le droit des contrats



Laura BERGAMINI est Conseillère juridique senior au sein de l'une des équipes chargées de l'administration des affaires. Elle a rejoint le CIRDI en octobre 2016, après avoir exercé en qualité d'avocat au sein des cabinets Shearman & Sterling à Paris, Freshfields Bruckhaus Deringer et Cleary Gottlieb Steen & Hamilton à Rome. Elle est diplômée de l'Université LUISS de Rome (Ph. D.) et de l'Université de Pise (Laurea). Elle est inscrite au Barreau de Rome (actuellement omise). Elle parle anglais, français et italien.



Diamana DIAWARA est la Directrice Afrique des services de règlement des différends de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, après avoir été Conseillère de l'équipe d'arbitrage couvrant les litiges de parties originaires du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Europe francophone. Elle est également enseignante dans le cadre du Diplôme Universitaire Droit de l'arbitrage interne et international de l'Université de Montpellier et participe à plusieurs réseaux professionnels.

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES



Chief OJO BAYO,
Director and Promoter of ICAMA.
Former Nigerian Minister of Justice



Avocat au Barreau du Cameroun, Marie-Andrée NGWE s'est spécialisée dans les modes alternatifs de règlement des différends (MARD). Membre du panel des conciliateurs CIRDI, elle est médiatrice diplômée et est référencée comme arbitre auprès de plusieurs centres d'arbitrage. Co-auteure, elle intervient régulièrement dans les conférences et séminaires sur l'arbitrage et la médiation.



Komlan Espoir ASSOGBAVI est Magistrat, Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage du Togo. Ancien Conseiller à la Cour Suprême, il est auteur de plusieurs articles en droit OHADA. Il est membre de l'Association des Centres d'Arbitrage d'Afrique, enseignant à l'ENA et à l'Institut Supérieur de Droit et d'Interprétariat de Lomé.

MODÉRATEUR



Le Professeur Alain Claude KACOU est agrégé en Droit privé. Il exerce diverses activités en lien avec les professions de Professeur d'Université et d'Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire. Il est également Conseiller à la Présidence de la République ivoirienne, chargé des affaires juridiques.

PANÉLISTES

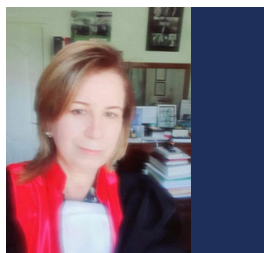


Docteur Ousmane SADJO est enseignant, arbitre, formateur professionnel et fondateur du CADEV TRAINING CENTRE. Il est Directeur du Comité Exécutif du Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV (CPAM-CADEV) et Fondateur du Congrès africain des juristes d'affaires.

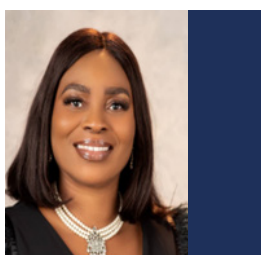


Docteur Martial AKAKPO est avocat au Barreau du Togo. Il intervient comme conseil ou arbitre dans des arbitrages et médiations internationaux et est le Secrétaire Permanent du Centre International d'Arbitrage et de Médiation (CIAM) de Lomé.

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES



Najet BRAHMI ZOUAOU est agrégée des facultés de Droit, professeure à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis. Elle est auteure et co-auteure de nombreux ouvrages et articles de recherches publiés dans des revues spécialisées dont vingt dans des revues internationales. Elle est titulaire de la Chaire ALECSO pour l'arbitrage commercial international et rédactrice en chef de la Revue des Chaires arabes de l'ALECSO. Elle est aussi membre du comité de direction scientifique de la MENA BUSINESS LAW REVIEW. Arbitre agréée, elle est la fondatrice de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage. Elle est experte internationale auprès de l'UE, du Conseil de l'Europe et de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).



Shola Oshodi-John, FC Arb, Registrar and CEO, of Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (NIC Arb), a member of the Governing Council, Faculty and Professional Examinations Committee and Editor of the Journal of Arbitration of the Institute, She is an Advisory Board Member of the Institute of Transnational Arbitration (ITA), represents NIC Arb on the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) Working Group II and III. She is an arbitrator, mediator, and ADR practitioner.



Ikpeme Bassey Nkebem is the Secretary General of the African Arbitration Association (AFAA). He has a Bachelor of Science (B sc.) Degree in Economics and Bachelor of Law and Letters (LL.B) Degree at Baze University, Abuja, Nigeria. He is a Fellow, an approved Tutor, Assessor and Examiner of the Chartered Institute of Arbitrators, United Kingdom and a Past Nigeria Branch Member of the Executive of the Chartered Institute of Arbitrators, UK. His passion for quick resolution of disputes earned him a Certification by Africa International Legal Awareness (AILA), UK, for Investment Treaty Law and Arbitration.



Doctor Abayomi Okubote, FCI Arb Partner, Pensbury Attorneys & Solicitors, Nigeria, is an International Arbitration Partner at Pensbury Attorneys & Solicitors – a boutique law firm based in Abuja, Nigeria. He is also Arbitrator and has been engaged as counsel in several international arbitrations including under the ICC, LCIA, ACA, ICSID, and UNCITRAL Rules. Aside practice, Abayomi is a Professor of International Business Law at Loyalist College in Canada, Visiting Professor at the College of Law in Bowen University in Nigeria, Tutor and Faculty Member at the CI Arb Diploma in International Arbitration Programme. He is the Founder of the Association of Young Arbitrators (AYA).

9^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



Dominique HASCHER est Conseiller à la Cour de cassation après avoir été en détachement à la CCI. Il est diplômé des Universités de Paris II et de Harvard. Il est Advisory Member du conseil de direction de l'International Council Commercial Arbitration (ICCA). Il a été professeur associé à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, membre du conseil de l'Ecole doctorale de droit international et européen de l'Université de Paris I, Visiting Professor, University of Texas at Austin School of Law et à University College London. Il a également donné un cours à l'Académie de Droit International de La Haye à la session de droit international privé de 1999 et prononcé la conférence inaugurale à la session de 2022. Il a été élu Honorary Bencher de Gray's Inn (Londres) en 2004 et est membre de l'American Law Institute.

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES

PANÉLISTES



François-Xavier MBONO, Magistrat hors hiérarchie, est le Président de la Cour d'appel de l'Ouest-Cameroun. Il est titulaire d'un Master II en droit de la propriété intellectuelle et d'un diplôme de spécialité en matière économique et financière. Il est formateur en droit OHADA et arbitre inscrit au tableau des arbitres au sein de la CCJA.



Docteur Sylvie BEBOHI EBONGO est Avocat aux Barreaux de Paris-France et du Cameroun, Co-fondatrice et Associée du Cabinet HBE Avocats France, Associée Gérante du Cab Bebohi Ebongo HBE AV Cameroun, une « boutique » spécialisée en droit des affaires. Elle intervient en qualité d'Arbitre et est référencée en cette qualité sur de nombreux panels. Auteure, Conférencière, Formatrice, elle est passionnée par la traduction et l'accompagnement des jeunes praticiens en qualité de mentor dans le domaine.



Docteur KOMOIN François, Magistrat Hors-hiérarchie, est le Président de la cour d'appel de commerce d'Abidjan. Il est aussi le Président de l'Université des Lagunes d'Abidjan.

10^{ème} SESSION

MODÉRATEUR



Joachim BILE-AKA est avocat-associé à la SCPA BILE-AKA, BRIZOUA-BI & Associés. Ancien Bâtonnier, il est membre de la CCI, de l'Association Française d'Arbitrage, du Comité d'Arbitrage de la Cour d'Arbitrage de Lagos et de la Commission Arbitrage International de l'Union Internationale des Avocats (UIA). Il est arbitre et formateur à l'ERSUMA.

PANÉLISTES



Aurélia Sylvia MAFONGO KAMGA is a barrister and solicitor to the Nigerian and Cameroon Bars, as well as CCJA arbitrator. She is a former International Chamber of Commerce Young Arbitrator Forum (ICC-YAF) Representative for Africa, Middle East and Turkey, and an active member of APAA, AYA, ICCA, and CIArb.



Sopi Patricia KAKOU is a Barrister, Founder of AHEAD, a Pan African law practice based in Douala (Central Africa hub). For more than a decade, Sopi Patricia acts as legal counsel for major international groups in the field of energy. She also acts as counsel in arbitration. She is fluent in French and English, intermediate in Spanish, and a beginner in Portuguese and Chinese (mandarin).

PHOTOS ET BIOGRAPHIES DES MODÉRATEURS ET PANÉLISTES



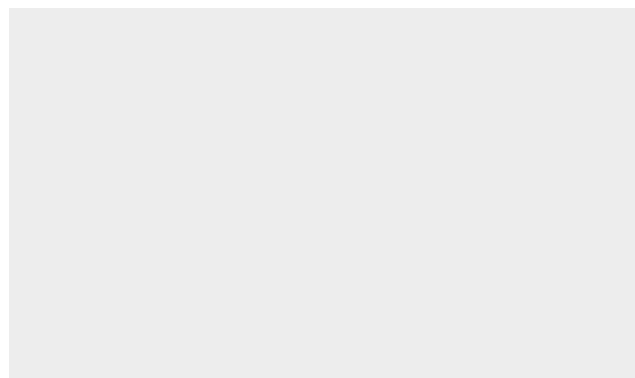
Aicha MANE est membre du Barreau de l'État de New York et avocate-conseil indépendante à Dakar. Elle est la représentante du Forum des jeunes arbitres de la Chambre de commerce internationale pour le Sénégal. Elle est membre du CIArb. Elle parle couramment l'anglais et le français, a un niveau avancé en espagnol et est débutante en chinois. Elle a travaillé en Afrique, en Asie et en Europe.

RAPPORT DE SYNTHÈSE



Yves Nouvel est professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), avocat et arbitre. Il co-dirige le DU droit international économique en Afrique à l'Université Panthéon-Assas. Ses recherches académiques portent principalement sur les instruments de droit international régissant les activités économiques avec une spécialisation plus affirmée concernant l'arbitrage en droit des investissements.

PRESENTATION DE LA CCJA

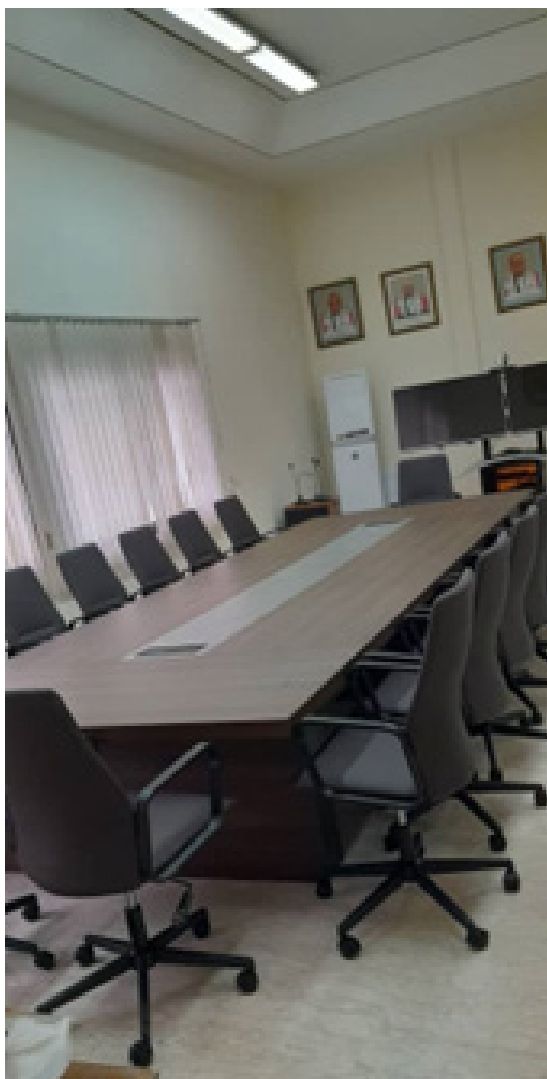


La Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (CCJA) est l'institution juridictionnelle de l'OHADA. Elle joue le rôle de régulatrice de la jurisprudence, et par ses décisions, elle est la garante de la stabilité judiciaire du système OHADA. A ce titre, elle est l'institution clé de l'organisation. Elle a été installée depuis 1998 et a rendu ses premières décisions en 2001. Depuis le 10 avril 2015, la CCJA se compose de treize juges élus par le Conseil des Ministres de l'OHADA pour un mandat de 7 ans non renouvelable. Les Juges élisent en leur sein un Président et deux vice-présidents pour un mandat de trois ans et demi non renouvelable.

La Cour a actuellement trois chambres (deux chambres de cinq juges et une troisième de trois juges). Le traité relatif à l'OHADA, complété par un Règlement de procédure devant la CCJA, organise le fonctionnement de la Cour et le statut de ses juges.

La Cour a son siège à Abidjan, mais elle peut siéger en tout autre endroit sur le territoire de l'un des dix-sept Etats membres de l'Organisation. Elle a déjà tenu des audiences foraines dans plusieurs Etats membres de l'OHADA ces dernières années.

PRESENTATION DE LA CCJA



La CCJA est dotée d'une triple mission : juridictionnelle, consultative et arbitrale

- Sur le plan juridictionnel, la CCJA a des compétences qui lui permettent de juger en cassation les recours contre les décisions prises en droit harmonisé, par les juridictions nationales, en premier ressort et en appel. À ce titre, elle est juge de cassation dans tout litige concernant les matières relevant de la législation de l'OHADA qui, selon le traité fondateur, couvrent actuellement neuf domaines.

- Sur le plan consultatif, la CCJA est habilitée à rendre des Avis consultatifs, à la demande de tout Etat Partie, du Conseil des Ministres ou d'une juridiction nationale saisie d'un litige relatif à l'application des Actes uniformes OHADA et qui est encore pendant devant elle.

- En sus de ses attributions juridictionnelles et consultatives, la CCJA joue un rôle spécifique en matière d'arbitrage institutionnel. Elle administre les procédures et statue en cassation sur les recours en contestation de validité. La CCJA, assure des attributions d'administration des arbitrages pour le bon déroulement de l'arbitrage lorsque le litige est soumis à la procédure d'arbitrage CCJA ; elle est par ailleurs seule compétente pour accorder ou refuser l'exequatur aux sentences arbitrales (art.25 du Traité OHADA).

La Présidence de la Cour est assurée depuis le 26 avril 2022 par Madame Esther MOUTNGUI IKOUE.

Adresse :
Plateau, Avenue Dr JAMOT, Face Immeuble
« Les Harmonies » 01 BP 8702 Abidjan Côte d'Ivoire
01 B.P. 8702 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

LE CENTRE D'ARBITRAGE DE LA CCJA EN BREF

Le Centre d'Arbitrage est le dispositif institutionnel créé au sein de la CCJA pour l'administration des procédures arbitrales dans le domaine dévolu à la Cour par l'article 21 du Traité.

CHAMP DE COMPÉTENCE :

Le Centre d'arbitrage de la CCJA a compétence pour recevoir des demandes d'arbitrages formulées par toute partie à un contrat, soit que l'une des parties ait son domicile ou sa résidence habituelle dans un des Etats parties, soit que le contrat soit exécuté ou à exécuter en tout ou en partie sur le territoire d'un ou plusieurs Etats parties. La demande doit être fondée sur une clause compromissoire, un compromis d'arbitrage ou un instrument d'investissement.

TEXTES RÉGISSANT L'ARBITRAGE CCJA :

L'arbitrage CCJA-OHADA tire sa source des textes suivants :

- *Le Traité de Port Louis du 17 octobre 1993, révisé à Québec le 17 octobre 2008 notamment en son Titre IV relatif à l'arbitrage ;*
- *Le Règlement d'arbitrage de la CCJA du 23 novembre 2017 ;*
- *Le Règlement intérieur de la CCJA en matière d'arbitrage du 2 juin 1999 ;*
- *Le Règlement de procédure de la CCJA du 18 avril 1996 révisé le 30 janvier 2014 ;*
- *La Décision n° 004/1999/CCJA du 3 février 1999 relative aux frais d'arbitrage ;*
- *La Décision n° 020/2013/CCJA/ADM/ARB du 14 mars 2013 fixant le délai de règlement de la provision en matière d'arbitrage ;*
- *La Décision n° 022/2013/CCJA/ADM/ARB du 14 mars 2013 fixant les modalités d'octroi d'avance sur les honoraires de l'arbitre ;*
- *La Décision n° 30-bis/2004/CCJA/ADM/ARB du 16 août 2004 fixant les modalités de répartition des honoraires des arbitres ;*
- *La Décision n° 50/2011/CCJA/ADM/ARB du 10 octobre 2011 portant fixation des frais personnels des arbitres et frais du tribunal arbitral ;*
- *La Décision n° 0198/2017/CCJA/ADM/ARB du 18 décembre 2017 portant nomination et attributions des secrétaires administratifs ;*
- *La Décision n° 068/2018/CCJA/ADM/ARB du 18 avril 2018 fixant les modalités d'inscription et de mise à jour de la liste des arbitres de la CCJA-OHADA ;*
- *La Décision n° 069/2018/CCJA/ADM/ARB du 18 avril 2018 fixant les frais des actes de la Cour en matière d'arbitrage*

Localisation :

Abidjan Plateau, Avenue Marchand, Immeuble Longchamp, entrée A, 5ème étage, porte à gauche.

Contacts :

Téléphone : +225.27.20.30.34.67
+225.27.20.30.34.69

e-mail : centredarbitrage.ccja@ohada.org

Site internet : <https://www.ohada.org/centre-darbitrage-de-lohada/>

LE SECRÉTARIAT PERMANENT DE L'OHADA EN BREF

Le Secrétariat Permanent (SPO) est l'organe exécutif de l'OHADA. Il assure la coordination générale du fonctionnement des institutions et du processus d'harmonisation.

Le Secrétariat Permanent assiste le Conseil des Ministres dans l'exécution de sa mission. À ce titre, il propose l'ordre du jour des réunions du Conseil, propose le programme annuel d'harmonisation du droit des affaires, prépare les projets d'Actes uniformes et de Règlements et suit la procédure de leur adoption, assure la publication des textes adoptés et la vulgarisation du droit uniforme.

Il appartient également au Secrétariat Permanent de coordonner la mise en œuvre du Statut du personnel et de définir, en concertation avec les autres institutions, le projet de plan de développement de l'OHADA



Le Secrétariat Permanent a son siège à Yaoundé (Cameroun).



Le Secrétaire Permanent actuel de l'OHADA est le Professeur Sibidi Emmanuel DARANKOUM.



L'actuel Directeur Général de l'ERSUMA est le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE.



Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des États membres. Elle a à son actif près de vingt mille personnes formées, d'horizons professionnels divers.

L'ERSUMA est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier, en usant de méthodes modernes de formation pour adultes. Elle est également chargée d'initier, de développer et d'assurer la promotion de la recherche à travers l'animation scientifique (colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle - BEPP, publications de documents pratiques et rapports de recherche, la conduite de projets de recherche).

Cette institution, capitale dans la mise en œuvre de la politique législative de l'OHADA, contribue à la diffusion et à l'amélioration des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et

autres droits communautaires africains en particulier. Dotée d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, elle est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://biblio.ohada.org>. Le Centre de documentation dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA ». A travers son Centre de traduction et d'interprétariat en Droit, l'ERSUMA met en œuvre le multilinguisme dans le fonctionnement des Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit.

Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie, notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée. L'ERSUMA a également mis en place un système de gestion en ligne de ses formations et conférences dénommé « SIGWEB ». Il s'agit d'une plateforme web interactive permettant aux utilisateurs de bénéficier des services d'inscription, de délivrance d'attestation et de certificat, de paiement en ligne des frais de formation, d'attestation de conférences et des prix des ouvrages et périodiques en vente auprès de la Librairie de l'ERSUMA. Ce nouveau dispositif réduit considérablement le temps de traitement des demandes et rapproche l'ERSUMA de ses usagers.

“ Ensemble pour de nouvelles dynamiques ”



Directeur Général de FO.GE.CA

Le Forum des Opérateurs pour la Garantie de l'Émergence Économique en Afrique (FOGECA) a été créé en septembre 2007. Il est dirigé par le Président Amadou DIA-GNE et son siège se trouve à Dakar (Sénégal). Le FOGECA est présent dans 21 pays et réunit en son sein plus de 500 hommes d'affaire et Opérateurs économiques africains issus des entreprises, des sociétés publiques et privées pour traduire en acte une vision commune du développement par l'intégration économique de l'Afrique.

Le FOGECA a comme principaux objectifs, la promotion de l'économie africaine, dans tous les secteurs d'activité, le développement d'un partenariat entre les opérateurs économiques africains et ceux du reste du monde et, bien aussi, le développement des échanges sous régionaux et intercontinentaux.



Siège FOGECA

Siège : Sacré coeur 3 pyrotechnique Immeuble KHAIRA – Dakar, Sénégal
Tél : +221 33 824 76 23 / 77 360 94 34 – Email :
fogeca@yahoo.fr – Web : www.fogeca.org



La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) est l'organisation patronale la plus représentative de Côte d'Ivoire. Elle compte plus de 3 500 entreprises à travers un réseau de 28 Groupements professionnels et Associations de tous les secteurs de l'activité économique : l'industrie minière, l'agriculture, l'industrie et les services.

La CGECI est un acteur majeur dans la représentation des entreprises, la défense de leurs intérêts et la promotion de leurs activités. Elle est l'interlocuteur principal des pouvoirs publics, des organisations syndicales de travailleurs et des tiers, pour tous les sujets portant sur l'amélioration de l'environnement des affaires, la compétitivité des entreprises, la promotion du dialogue entre les partenaires sociaux, le développement du Secteur Privé et la création de richesse par la promotion des initiatives privées et de l'entrepreneuriat.

L'actuel Président de la CGECI est Monsieur Ahmed Cissé et M. Stéphane AKA-ANGHUI, le Directeur Exécutif.

Son siège est à Abidjan Plateau, Immeuble « La Maison de l'Entreprise », angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin, 01 BP 8666 Abidjan 01, Tel +225 27 20 33 02 00, Fax +225 27 20 22 28 25, E-mail cgeci@cgeci.ci, site web : www.cgeci.com

Présentation de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA)



L'APAA a été créée à Genève (Suisse) le 2 novembre 2005 par certains participants africains au Symposium sur les « Traités commerciaux multilatéraux et les économies en développement », qui s'est tenu du 31 octobre au 3 novembre 2005.

Ayant son siège à Yaoundé (Cameroun), l'APAA a pour objet la promotion de l'arbitrage et de la médiation/conciliation en Afrique en y favorisant leur implémentation et leur culture.

Elle œuvre par conséquent, en collaboration avec les autres Institutions et Associations se consacrant à la promotion des Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD), au développement de ces mécanismes au plan national et international.

En outre, l'APAA entreprend et publie des études relatives aux MARD dans la Revue Camerounaise de l'Arbitrage, outil principal de diffusion de l'APAA, créée en 1999.

Enfin, elle contribue au renforcement des capacités des professionnels du droit de l'arbitrage, des chercheurs et des étudiants qui s'intéressent aux thématiques des MARD, par l'organisation d'événements à caractère scientifique. Elle a ainsi organisé depuis 2008, huit (08) colloques sur des thématiques relatives aux MARD.

Pour son administration et son fonctionnement, l'APAA dispose de deux (02) organes principaux que sont l'Assemblée Générale et le Bureau Exécutif. L'Assemblée Générale est l'organe suprême qui définit les grandes orientations de l'Association et adopte les décisions majeures nécessaires à la vie et à l'efficacité de celle-ci.

Le Bureau Exécutif est l'organe de gestion et d'administration de l'APAA, qui prépare et exécute les décisions de l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne ses ressources, elles sont essentiellement constituées des dons, legs, subventions et de toute autre contribution autorisée par la loi.

Pour plus amples informations sur l'APAA, celle-ci dispose d'un site internet consultable à l'adresse ci-après www.apaafrique.org

The Nigerian Institute of Chartered Arbitrators



Professor Fabian Ajogwu, SAN, OFR, FCARB
President and Chairman of Governing Council
Nigeria Institute of Chartered Arbitrators

I warmly extend felicitations and congratulate the leadership of the Common Court of Justice (CCJA) of the Organisation for the Harmonisation in Africa of Business Law (OHADA) for organising this edition of the African Days of Arbitration and Mediation, under the theme «The Settlement of Commercial and Investment Disputes through Arbitration and Mediation, within the Framework of OHADA and the AfCFTA.»

My appreciation also goes to the other Partners of this international event, including the (OHADA) Regional School of Magistracy (ERSUMA) and the (Association for the Promotion of Arbitration in Africa) under the distinguished patronage of the Keeper of the Seals, Minister of Justice, and Human Rights of the Republic of Côte d'Ivoire.

As this is the Nigeria Institute of Chartered Arbitrators' (NICArb's) first participation in this event,

**Nigerian Institute of Chartered Arbitrators,
International Centre for Arbitration and ADR.**
Ground Floor, 1A, Remi Olowude Street,
Lekki, Lagos State.
Tel: +234 813 299 3651, +234 817 101 5925
info@nicarb.org

Governing Council:

Aare Afe Babalola, CON, OFR, FRIALS, SAN, FCARB –
Hon. Justice S. M. A. Belgore (Retd), FCARB –
Dr. Olisa Agbakoba, SAN, FCARB –
Dr. Michael Ajogwu, SAN, FCARB –
Professor Fabian Ajogwu, SAN, FCARB –
Mrs. Clara Umeano, FCARB –

Professor Akin Ibidapo Obe, FCARB –
Mr. Damain D. Dodo, SAN, OFR, FCARB –
Professor Taiwo Osipitan, SAN, FCARB –
Mr. Jude Nnodum, SAN, FCARB –
Mr. Mike Igboke, SAN, FCARB –
Mr. Omoruyi Omonuwa, SAN, FCARB –

Mr. Adebayo Adenipekun, SAN, FCARB –
Dr. Dapo Olanipekun, SAN, FCARB –
Mr. Nassir Dangiri, SAN, FCARB –
HRM Collins Daniel, FCARB –
Mrs. Priscilla Ogwemoh, FCARB –
Mrs. Shola Oshodi-John, FCARB –



NIGERIAN INSTITUTE OF CHARTERED ARBITRATORS™

*"a registered mark of the Chartered Institute
of Arbitrators Nigeria Ltd/Gte, RC: 115730"*

...Promoting ADR since 1979

we can only commend the initiative, which aligns with NICArb's vision of promoting Arbitration and other forms of Alternative Dispute Resolution (ADR) methods through training and capacity building for the African arbitration community.

The Conference is particularly welcome as it comes at a timely moment, when the Africa Continental Free Trade Agreement (AfCFTA), now in force, is anticipated to generate major commercial and investment disputes, for which Africa must be prepared and well-equipped to deal. There is no other time than now to bridge the gaps and build synergies between English and French-speaking countries in our beloved continent along multifaceted lines, including conflict prevention and dispute settlement.

On 17th February 2023, NICArb signed a Memorandum of Understanding with the CCJA-OHADA to gradually overcome the linguistic and cultural barriers encountered by arbitrators and ADR practitioners on the continent, particularly in civil law and common law jurisdictions while providing dispute settlement services to citizens of our great continent across State lines.

I am convinced that not only have NICArb and the CCJA-OHADA have a lot to gain from this collaboration, but also arbitrators and ADR practitioners from both divides will be enlightened and inspired by the shared values and objectives between arbitration /ADR laws and practice of Common Law and Civil Law jurisdictions in the promotion and implementation of arbitration and mediation throughout Africa.

Please accept our highest regards.

Professor Fabian Ajogwu, OFR, SAN, FCARB
President and Chairman of Governing Council
Nigerian Institute of Chartered Arbitrators



Shola-Oshodi-John, FCARB
Registrar and Chief Executive Officer,
Nigerian Institute of Chatered Arbitrators
(NICARB)

Head Office: 10 Adedeji Adekola Close, Off Freedom Way,
Lekki Peninsula, Lekki-Epe Expressway, Lagos.
E-mail: info@nicarb.org Website: www.nicarb.org.
Tel #: 2349087187409, 3409087187410 and
2348132993651.



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion parala Armonizacion en Africa de la Legislacion Empresarial
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa do Direiton dos Negocios

COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE

DECISION ¹⁵¹°-----/2023/CCJA/OHADA Portant création d'un comité ad hoc d'organisation de la deuxième édition des journées africaines de l'arbitrage et de la médiation

LA PRESIDENTE DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA (CCJA/OHADA) ;

Vu le Traité de Port-Louis du 17 octobre 1993 relatif à l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, tel que révisé à Québec le 17 octobre 2008 ;

Vu le Règlement de Procédure de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage du 18 avril 1996, tel que modifié et complété par le Règlement n°001/2014/CM du 30 Janvier 2014 ;

Vu les dispositions des articles 2, 3 et 4 du Règlement intérieur de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA en matière d'arbitrage du 02 juin 1999 ;

DECIDE

Article 1 : Il est créé un Comité ad-hoc d'organisation par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de la deuxième édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation. (CO-JAAM)

Article 2 : ledit comité est composé ainsi qu'il suit :

Coordination : le Bureau de la Cour.

Président :

Monsieur Jean- Marie KAMBUMA NSULA, Juge.

Vice-Président

Monsieur Mamadou KONE, S.G. p. i. centre d'arbitrage

Membres

Madame : HOHOUETO Afiwa-Kindena, Juge

Messieurs : MAMANE NAISA Sabiou, Juge
Adelino Francisco SANCA, Juge
Acka Edmond ASSIEHUE, Greffier en Chef
OROUNLA Lambert, CSFC

Secrétariat Technique

Messieurs : Ndinguem Casimir BEASSOUM, Juge
Abdel Kader Babatounde KPADONOU, Documentaliste en chef
Kone Mamadou, CSRHMAG

Secrétariat d'Accompagnement

Mesdames : Haoua LINGANI B., Assistante de la Présidente
Florenca ADJOUNANI, Régisseur
Marie Ange YAO, Assistante du SG centre d'Arbitrage
Aminata DAO RAHMOUN, Assistance GEC



Avenue Dr JAMOT, angle Bd CADRE, en face de l'immeuble « les Harmonies » Plateau
01 BP 8702 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire – Tél. (225) 20 30 33 91/20 30 33 97/98 – Fax : (225) 20 33 60 53
Site web : www.ohada.org



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa de la Legislacion Empresarial
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa do Direiton dos Negocios

COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE

Article 3 : Le Comité se réunit autant de fois qu'il sera nécessaire, sur décision de son Président.

Article 4 : Les dépenses engagées à l'occasion des travaux du Comité sont prises en charge par le budget du colloque.

Article 5 : Le comité ad-hoc d'organisation du colloque sera dissout dès la fin des travaux dudit colloque.

Article 6 : Le Greffier en chef, le Chef de Service Financier et Comptable et le Chef de Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale sont Chargés de l'exécution de la présente décision ;

Article 7 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa signature. Elle sera publiée partout où besoin sera/-

Fait à Abidjan, le 21 juin 2023



Esther Ngo MOUTNGUI IKOUE

Diffusion : Tous les services et membres du personnels





CCJA



ERSUMA

UNDER THE HIGH PATRONAGE OF HE MR. JEAN SANSAN KAMBILÉ KEEPER OF THE SEALS, MINISTER OF JUSTICE OF THE REPUBLIC OF CÔTE D'IVOIRE

AFRICAN DAYS OF ARBITRATION AND MEDIATION

2nd edition



THEME:

THE SETTLEMENT OF COMMERCIAL AND INVESTMENT DISPUTES THROUGH ARBITRATION AND MEDIATION WITHIN THE FRAMEWORK OF OHADA AND AFCFTA

**27 AND 28
JULY 2023**

At the headquarters of the Confédération Générale des Entreprises de Côte de Côte d'Ivoire (CGECI) and on the ERSUMA videoconferencing platform

